

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Graines d'Ateliers vous remercie de bien vouloir l'autoriser, avec cette commande, à utiliser/sauvegarder vos données personnelles dans le système d'information Graines d'Ateliers. Cette collecte de données est effectuée seulement aux fins de traiter votre commande, d'assurer un service après-vente satisfaisant et de vous informer de toute nouvelle information Graines d'Ateliers.

CONDITIONS DE VENTE

Livraison : les articles sont livrés à l'animatrice dans un délai de 7 jours ouvrables à 3 semaines, à compter de la réception de la commande.

Règlements : les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de Graines d'Ateliers, à la date de la commande.

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au Service Client de l'entreprise. En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent votre demande, vous pouvez saisir la Commission Paritaire de Médiation de la Vente Directe, 100 avenue du Président Kennedy, 75016 Paris, Tél. : 01 42 15 30 00 - email : info@fvd.fr qui cherchera gratuitement un règlement à l'amiable.

EXTRAITS DU CODE DE LA CONSOMMATION

ART. L. 121-23

Les opérations visées à l'article L. 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

1. Noms du fournisseur et du démarcheur
2. Adresse du fournisseur
3. Adresse du lieu de conclusion du contrat
4. Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés
5. Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation des services
6. Prix global à payer et modalités de paiement
7. Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L.121-23, L.121-24, L.121-25 et L.121-26.

ART. L. 121-24

Le contrat visé à l'article L.121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'État précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence.

Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

ART. L. 121-25

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec avis de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

ART. L. 121-26

Avant l'expiration du délai de réflexion de 7 jours, nul ne peut exiger ou obtenir du client, une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit (L.n°95-96 du 1^{er} février 1995) « Toutefois, la souscription à domicile d'abonnement à une publication quotidienne et assimilée, au sens de l'article 39bis du Code général des impôts, n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétraction. »

Annulation de la commande

Code de la consommation, art. L.121-23 à L.121-26

Conditions :

1. Compléter et signer le formulaire ci-dessous
2. L'expédier par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse de Graines d'Ateliers
3. L'expédier au plus tard le 7^e jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.



Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après

Date de la commande :

Nature de la commande :

Nom :

Adresse :

Signature :

